

Compte-rendu de la réunion des Préfets de Préfectures,
tenue à Kigali du 26 au juin 1978.

*Lu et transmis
NB La première synthése
a été refaite et
corrigée avant de
passer à la dactylo -
13/11/78*

*Bureau FORMATION
Pour réponse à la question
du Ministre.
4/12/78*

SYNTHESE

- Participants:
- Le Secrétaire Général du M.R.N.D.
 - Le Ministre de l'Intérieur
 - Le Secrétaire Général au Ministère de l'Intérieur
 - Deux Directeurs Généraux au Ministère de l'Intérieur
 - Les Préfets de Préfectures
 - Certains fonctionnaires de la Permanence du M.R.N.D. et du Ministère de l'Intérieur.

*NBERIBICE
Essayer d'insérer
nos avis
19/12/78*

*Vu et transmis
15.11.78*

*OT
24.11.78*

Les thèmes à l'ordre du jour.

- Activités du M.R.N.D. dans les Communes
- Appui sur l'administration des Communes.

IERE PARTIE

Assises du 26 juin 1978

L'ouverture du Séminaire a eu lieu le 26 juin 1978 à 9H40' par le Secrétaire Général du M.R.N.D. Les travaux ont porté sur les thèmes suivants:

- 1° Les activités du M.R.N.D. depuis le Congrès National tenu à KIGALI en juillet 1976.
- 2° Les attributions des membres des comités de cellules.

1° Activités du M.R.N.D. depuis le Congrès National de juillet 1976

Le Secrétaire Général du M.R.N.D. a fait un exposé sur les travaux de recherche réalisés par les 5 Commissions du Comité Central créées lors du Congrès National. Ces travaux avaient porté sur:

- La mobilisation de la population aux idéaux du M.R.N.D.
- La sensibilisation de la population par des méthodes d'information:
 - Presse écrite ou parlée
 - Méthodes audio-visuelles.
- L'animation: celle-ci a été définie comme un stimulant efficace pour le développement dans la mesure où la parole est liée à l'action.
- Les fonds de garantie et autres problèmes financiers:

Pour remédier à la situation selon laquelle les Banques ne faisaient des prêts qu'aux riches après présentation de garanties, le Comité Central a jugé bon de créer un fonds pour favoriser les prêts aux rwandais à un revenu modeste d'installer de petites ou moyennes entreprises. C'est dans ce contexte que la Caisse d'Épargne du Rwanda a été réorganisée et a reçu une subvention de 160 millions de FRW dont 31 millions sont déjà acquis.

*Vu
28/11/78
vous ont dit les bases de ce document*

*Vu
1.12.78*

- Les cotisations des membres du M.R.N.D. ne seront données qu'après institutionnalisation du M.R.N.D. par la constitution. Entre-temps cela n'empêcherait pas aux militants volontaires de faire des contributions en faveur du Mouvement. Dans ce projet de constitution, le M.R.N.D est conçu comme seul cadre d'expression politique avec ses propres statuts. Il stimulera et orientera l'action de l'Etat. Le M.R.N.D. entretient de bonnes relations avec des Partis Politiques des Pays qui nous environnent et avec des organisations politiques étrangères telles que:
 - Le Parti du Travail de Corée
 - Le Congrès Socialiste Arabe Libyen
 - Le Parti Politique Roumain
 - Le Parti Communiste Chinois
 - La Fondation Konrad Adenauer...
- Le Conseil National de Développement: L'élection des membres de ce conseil se fera au suffrage universel et secret. Ce conseil remplira les fonctions assignées à l'Assemblée Nationale.
- En matière de développement, le Comité Central avait insisté sur:
 - L'utilisation des méthodes proposées dans le domaine agro-pastoral
 - Les moyens de transport et de communications
 - L'éducation, la sécurité et la tranquillité publique.

2° Propositions d'attributions des membres des comités de cellules.

Chaque membre de comité de cellule a reçu des attributions.

- Au responsable de comité de cellule revient la tâche de planifier, de programmer et de faire exécuter l'UMUGANDA. *Il me semble que l'UMUGANDA ne peut pas être décentralisé jusqu'à la cellule*
- L'agriculture et l'Elevage à un membre
- Le domaine de la jeunesse, l'artisanat, le mouvement coopératif tout ceci revient à un membre. C'est à lui de coordonner le développement de l'artisanat, les jeux, les loisirs et l'animation.
- L'habitat et l'hygiène à un membre
- L'enseignement et l'éducation populaire: à un membre.

Tous les 5 sont chargés de maintenir l'ordre et la tranquillité dans la cellule.

Après l'exposé du Secrétaire Général du M.R.N.D.; les Préfets ont donné des avis et des considérations, axés surtout sur:

- L'utilisation courante du Kinyarwanda dans des réunions, des conférences et des séminaires.
- La distribution des postes de radios aux membres des comités de cellules, en commençant par ceux qui en sont dépourvus; mais pour les avoir ces derniers verseront à une contribution.
- L'ORINFOR devrait filmer les activités de développement des communes, et programmer ses tournées avec les cinécars dans des communes.

- La B.N.R. doit gérer les fonds de garanties pour la promotion des petites et moyennes entreprises.
 - Les détourneurs des biens publics et tous ceux qui sont redevables des fonds au trésor public doivent être poursuivis par la justice.
 - Propositions pour construire des logements pour les agents dans les préfectures ainsi que l'achat des véhicules à mettre à la disposition des Bourgmestres pour un meilleur accomplissement de leur travail.
 - Demande de mise en application du décret-loi 10/75 du 14 mars 1975; visant à donner aux Préfets des moyens matériels pour l'exécution rapide de quelques travaux.
 - «Souhait pour que le Conseil National de Développement joue le rôle de parlement pour légiférer et contrôler le pouvoir exécutif.
 - Contre les indiscretions commises par certains agents de l'Etat ^{Souhait} pour la nomination d'un fonctionnaire chargé des questions du Mouvement à l'échelon préfectoral.
- Les Préfets ont recommandé de réduire l'étendue de la cellule à 10 familles, en confier le contrôle à une seule personne; ceci permettrait de renforcer la sécurité et de mieux encadrer les membres de la cellule.

IIème Partie:

Les Assises du 27 juin 1978

a) Les séances de ces assises ont débuté à 9H00 sous la Présidence du Ministre de l'Intérieur. Son exposé comprenait des points suivants:

* La sécurité et la tranquillité publiques doivent être assurées en luttant énergiquement contre le banditisme conformément à l'instruction n° 172/03.04/1 du 16 février 1976. Pour cela, la vigilance est recommandée aux Bourgmestres, aux Conseillers communaux et aux membres des comités de cellules.

* La lutte contre la délinquance juvénile et l'exode rural en favorisant les regroupements des jeunes dans des unités de production.

* Dissuader et même punir les coupables et les autorités complices en matière de falsification d'ethnie et d'âge.

* A propos des finances communales; il est souhaitable qu'une commune ait un seul compte et que la caisse communale n'ait pas un surplus de 50.000FRW. Les communes devraient verser des cotisations au F.D.C pour pouvoir bénéficier des prêts dans les institutions financières.

Par ailleurs, il a été demandé aux Préfets de visiter régulièrement les communes et de recommander aux Bourgmestres d'écouter attentivement les doléances de la population sans préjugés ni parti-pris.

b) Utilisation des Conseillers communaux au développement agricole

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage a fait savoir aux membres présents à la réunion que pour mieux contrôler, persuader la population et pour diffuser rapidement des techniques pour le développement rural, les conseillers communaux devront être formés à cette tâche. Ils remplaceront les moniteurs agricoles actuellement en fonction.

Après l'exposé, les Préfets ont donné des avis et des suggestions diverses notamment sur:

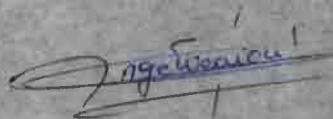
- La pauvreté de certaines communes sans moyens financiers nécessaires pour payer leurs agents
- Sur la fixation et la stabilité des prix pour les cultures vivrières
- Les coopératives multifonctionnelles sont à lancer pour lutter contre l'exploitation cupide et les abus des commerçants
- Sur le recyclage de la police communale, un officier de l'Armée Rwandaise a été détaché et affecté au Ministère de l'Intérieur pour s'occuper de cette tâche.
- Problèmes de matériel de bureau, de carburant, de la garde des maisons publiques et de la lutte anticholéra ont été évoqués
- Sur la nomination des Bourgmestres: si une commune vit dans une situation déplorable suite à une défaillance de l'autorité, il revient au Préfet de présenter des candidats valables
- Pour éviter qu'un Bourgmestre soit trop surchargé, un huissier devrait être prévu pour s'occuper des affaires juridiques de la Commune.

Invitations dans des festivités pour le V juillet

On a demandé aux Préfets ayant des visiteurs de marque de rester sur place pour les accueillir. Les Sous-Préfets, les Directeurs des établissements, les Chefs de Services préfectoraux ont l'obligation de rester au chef-lieu de la Préfecture pour l'organisation des manifestations.

La réunion a pris fin à 18H et les Préfets ont reçu l'invitation du Président de la République à l'Hôtel du V juillet pour s'entretenir avec lui.

MGERAGEZE Wellars



cl

A VIS

En soi, cette réunion des Préfets de Préfectures a abouti à des résolutions utiles, enrichissantes sur plusieurs aspects.

- La sensibilisation, l'animation, la mobilisation des Militants aux idéaux du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, soit par contact, soit par divers moyens d'information est très efficace pour stimuler et encourager la population au développement; à la construction d'un Rwanda nouveau prospère économiquement et pacifiquement.

C'est en vertu de cette conscientisation (concluante) que les Militants ont récemment prouvé et montré leur soutien au Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement et à son Président Fondateur en votant massivement le 17/12/78 la Nouvelle Constitution et le 24/12/78 pour le Président de la République.

- La décision de faire des prêts aux Communes et aux rwandais désireux d'installer des petites ou moyennes entreprises permettrait à coup sûr, de faire un pas en avant en matière de développement surtout en milieu rural, et favoriserait la création des coopératives multifonctionnelles.

- La question qui semble délicate est bien celle de faire aux Conseillers Communaux des tâches assignées aux moniteurs agricoles. Mais une fois que ces conseillers seront préparés, bien sélectionnés et bien formés, ils pourront certainement être efficaces en ~~matière~~ matière de vulgarisation agricole en le milieu rural.

Le 30/12/1978

NGERAGEZE Wollars.-

ngérageze

Avis conforme

2/1/1979

Vu le 18/1/79

[Signature]